

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Date de la convocation  
11 avril 2024

Date d'affichage  
11 avril 2024

Séance du 15 avril 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, et le quinze avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Yolande ENCELLE à Catherine GIRARD, Emmanuelle FOGNINI à Patrice VARAIRE, Laurent LIAUTAUD à Joëlle RICHAUD

Absent : Thierry FABRE

Secrétaire : Franck LAROCHE

**Objet de la délibération n° 2024-016 du 15 avril 2024  
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2024**

**Vu** les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;  
**Vu** l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Madame le Maire propose de maintenir les taux de taxes locales 2023 suivants pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,13 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 33,94 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10 %

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 18/04/24  
ID : 084-218401131-20240415-20240415016-DE

Ouï l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

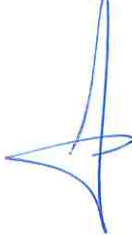
TFB : **34,13 %**  
TFNB : **33,94 %**  
TH : **10 %**

**CHARGE** Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Franck LAROCHE



Le Maire,  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 18/04/24

ID : 084-218401131-20240415-20240415016-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Date de la convocation  
11 avril 2024

Séance du 15 avril 2024

Date d'affichage  
11 avril 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, et le quinze avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Yolande ENCELLE à Catherine GIRARD, Emmanuelle FOGNINI à Patrice VARAIRE, Laurent LIAUTAUD à Joëlle RICHAUD

Absent : Thierry FABRE

Secrétaire : Franck LAROCHE

**Objet de la délibération n° 2024-017 du 15 avril 2024  
Vote du Budget Primitif – Exercice 2024**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	1 442 455,94 €	633 449,45 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		809 006,49 €
<b>Total de la section de Fonctionnement</b>	<b>1 442 455,94 €</b>	<b>1 442 455,94 €</b>
Section d'Investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	1 894 604,25 €	1 247 621,26 €
Reste à réaliser N-1	150 654,57 €	269 503,23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		528 134,33 €
<b>Total de la section d'Investissement</b>	<b>2 045 258,82 €</b>	<b>2 045 258,82 €</b>
<b>Total du Budget Primitif 2024</b>	<b>3 487 714,76 €</b>	<b>3 487 714,76 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 18/04/24

ID : 084-218401131-20240415-20240415017-DE

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présentation du budget primitif de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, et voté à main levée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve et vote** le budget primitif de la commune de l'exercice 2024 pour un montant cumulé de **3 487 714,76 €** en recettes et un montant cumulé de **3 487 714,76 €** en dépenses.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Franck LAROCHE



Le Maire,  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/24

ID : 084-218401131-20240415-20240415017-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

Date de la convocation 11 avril 2024
---

Date d'affichage 11 avril 2024
-----------------------------------

Séance du 15 avril 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, et le quinze avril à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire.

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Yolande ENCELLE à Catherine GIRARD, Emmanuelle FOGNINI à Patrice VARAIRE, Laurent LIAUTAUD à Joëlle RICHAUD

Absent : Thierry FABRE

Secrétaire : Franck LAROCHE

**Objet de la délibération n° 2024-018 du 15 avril 2024**

**Appel à Projets 2024 programme « S » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR)**

**Vu** l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007

**Vu** la circulaire du 16 février 2023

**Considérant** que le fond « S » est destiné spécifiquement aux financements des projets de sécurisation des établissements scolaires, d'équipement des polices municipales, des garde champêtres et agents de surveillance de la voie publique.

**Considérant** le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école primaire « La Burlière »,

**Considérant** que cette école n'est pourvue ni d'une alarme spécifique ni d'une sonnerie adéquate.

Il est proposé au conseil municipal de pourvoir l'école communale d'un système d'alarme PPMS incluant une sonnerie de cour d'école.

La dépense s'élève à 5 994,41€ HT.

La subvention accordable peut varier entre 20 et 50 %.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'achat d'un système d'alerte PPMS incluant une sonnerie de cour d'école.
- **Sollicite** auprès du FIPDR une subvention à hauteur de 50 % soit 2 997,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Franck LAROCHE

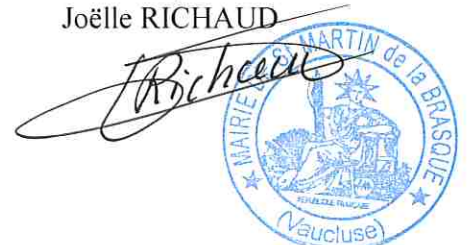
Le Maire,  
Joëlle RICHAUD

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 18/04/24

ID : 084-218401131-20240415-20240415018-DE



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Date de la convocation  
11 avril 2024

Date d'affichage  
11 avril 2024

Séance du 15 avril 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, et le quinze avril à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ, Catherine GIRARD, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Yolande ENCELLE à Catherine GIRARD, Emmanuelle FOGNINI à Patrice VARAIRE, Laurent LIAUTAUD à Joëlle RICHAUD

Absent : Thierry FABRE

Secrétaire : Franck LAROCHE

**Objet de la délibération n° 2024-019 du 15 avril 2024  
Associations Communales : vote des subventions 2024**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le budget communal pour l'exercice 2024 voté le 15 avril 2024,

Les associations dont le siège se trouve situé sur la commune ont sollicité une aide financière via le CERFA N° 12156\*06.

Les dossiers présentés ont été étudiés par les commissions finances et associations du 02 avril 2024.

**Considérant** que ces subventions permettront aux associations de continuer à animer le village, compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Société de chasse « La Gauloise »     | 600 € * 12 voix pour |
| - Association de gymnastique volontaire | 400 € unanimité      |
| - Les Enfants d'abord en Sudlub         | 350 € unanimité      |
| - Ecole (3 classes)                     | 1 000 € unanimité    |
| - Clic Soleil'Age                       | 150 € unanimité      |
| - « La Vie Là » Accueil de jour         | 416,50 € unanimité   |

Ces dépenses seront imputées au chapitre 65748.

Après en avoir délibéré, et voté à main levée,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 18/04/24  
ID : 084-218401131-20240415-20240415019-DE

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions comme présentées ci-dessus.

Lors du vote des sommes suivies d'un \* il convient de comprendre que l'élu impliqué dans le bureau de l'association n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
Franck LAROCHE



Le Maire  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 18/04/24

ID : 084-218401131-20240415-20240415019-DE